

Cours renforcement linguistique

Master I tous les groupes

classement des accords en français. Il présente enfin succinctement les résultats d'une recherche portant sur des rédactions de niveau universitaire et y applique la grille d'analyse mise au point.

1. L'orthographe

5 D'un point de vue linguistique, l'orthographe règle la façon de représenter graphiquement des phonèmes d'une langue donnée, selon une norme (Gak, 1976 ; Blanche-Benveniste et Chervel, 1978 ; Riegel *et al.*, 1994[2009] ; Cogis, 2005 ; Wilmet, 2007 ; Catach *et al.*, 2008). Le fonctionnement de l'orthographe française est régi par deux principes : phonographique, le plus évident, et sémiographique (Catach, 2003 ; Catach *et al.*, 2008). Le premier principe renvoie au rôle principal des graphèmes, qui est de représenter les phonèmes. Le second ne réfère pas aux sons, mais au sens large (grammatical et lexical) des signes écrits.

6 Ces deux principes fondent le plurisystème de l'orthographe française, dont les éléments de base sont les graphèmes. Ceux-ci sont classés en quatre zones (Riegel *et al.*, 1994[2009] ; Catach, 2003 ; Cogis, 2005 ; Catach *et al.*, 2008) : les phonogrammes (phonèmes), qui relèvent du principe phonographique ; les morphogrammes (morphèmes), les logogrammes (lexèmes) et les lettres étymologiques et historiques, qui sont tous régis par le principe sémiographique.

7 Les graphèmes qui correspondent directement aux phonèmes sont appelés les phonogrammes. Un phonème peut correspondre à plusieurs graphèmes (par exemple, le phonème [o] correspond aux graphèmes de base *o*, *au*, *eau*) et inversement, un graphème à plusieurs phonèmes (*c* pour [k], [s]) (Riegel *et al.*, 1994[2009]).

8 Les graphèmes chargés de transcrire les morphèmes (la plus petite unité de sens) sont des morphogrammes. Les morphogrammes sont « des marques finales écrites non prononcées (-s du pluriel, -t, -e, etc.), sauf en cas de liaison » (Riegel *et al.*, 2009 : 124). Il existe deux types de morphogrammes : les morphogrammes grammaticaux, qui sont des signes de genre (*ami-e*), de nombre (*soulier-s*) et de flexion verbale (*tu aim-es*) (Catach *et al.*, 1980 ; Catach, 2003 ; Catach *et al.*, 2008), et les morphogrammes lexicaux, qui donnent des informations de séries lexicales (marques internes ou externes) (Riegel *et al.*, 1994[2009] ; Campolini *et al.*, 1997 ; Catach, 2003 ; Cogis, 2005 ; Catach *et al.*, 2008). Par exemple, un morphogramme lexical est la marque -t dans le radical du nom *chant* qui relie le radical à ses dérivés *chanter*, *chanteur*.

9 La troisième zone de l'orthographe française est celle des logogrammes. Ce sont des notations de lexèmes, c'est-à-dire des unités significatives minimales lexicales (Martinet, 1967) (définition aussi retenue dans les ouvrages de Riegel *et al.* (2009) et de Catach *et al.* (2008)). « Ils constituent des "figures de mots" dans lesquelles la graphie ne fait qu'un avec le mot » (Riegel *et al.*, 2009 : 127). En d'autres termes, il s'agit de l'ensemble des graphies qui permettent de distinguer les cas d'homophonie lexicale et grammaticale.

10 La quatrième zone du plurisystème orthographique regroupe les lettres étymologiques et historiques, c'est-à-dire les « lettres qui ne jouent plus aucun rôle dans le système graphique d'aujourd'hui » (Riegel *et al.*, 2009 : 128). Les lettres étymologiques sont des témoins de la descendance du français (par rapport au latin et au grec). Par exemple, les consonnes doubles du nom *ville* sont des lettres étymologiques (latin *villa* (Le nouveau petit Robert, 2011)), purement graphiques (Riegel *et al.*, 1994[2009]). Quant aux lettres historiques, elles constituent des traces de l'histoire du français, telles que « la notation des anciennes voyelles nasales, par exemple, *homme* » (Riegel *et al.*, 2009 : 128).

11 Les quatre zones du système orthographique du français (les phonogrammes, les morphogrammes, les logogrammes, et les lettres étymologiques et historiques) se répartissent inégalement dans un texte quelconque. Selon les analyses de Catach (2003) et de Catach *et al.* (2008), entre 80 et 85 % des graphèmes sont des phonogrammes ; 3 à 6 % sont des morphogrammes ; 3 à 6 % sont des logogrammes et 12 à 13 % sont des lettres étymologiques et historiques. Ainsi, « les fondations de l'écriture sont phonogrammiques » (à plus de 80 %) (Catach *et al.*, 2008 : 27).

1 Orthographe lexicale et orthographe d'usage sont employées ici comme des synonymes. Toutefois, nous (...)

12 Cette description de l'orthographe, issue du domaine de la linguistique, nous servira de base pour analyser les deux types d'orthographe proposés par la pratique pédagogique, c'est-à-dire l'orthographe lexicale¹ et l'orthographe grammaticale².

orthographe ne doit pas présider au classement de ces cas : *analyse grammaticale* n'implique pas *orthographe grammaticale*. Des phénomènes d'accord (par exemple, sujet-verbe dans *a, as*) peuvent intervenir par la suite.

3. L'orthographe grammaticale

- 3 Comme dit plus haut, l'orthographe grammaticale est aussi appelée *orthographe de principe*, *orthogra*

20 Il existe deux positions quant aux phénomènes rangés sous la catégorie de l'*orthographe grammaticale*³. Selon la première (Chervel, 1973 ; Gak, 1976 ; Blanche-Benveniste et Chervel, 1978 ; Blanche-Benveniste, 2003 ; Guénette *et al.*, 2004 ; Cogis, 2005 ; Grevisse et Goosse, 2007[2011] ; Manesse et Cogis, 2007), l'orthographe grammaticale renvoie aux marques morphologiques (spécifiquement, les morphogrammes grammaticaux) et à l'application des règles d'accord. La définition proposée par Manesse et Cogis (2007 : 32-33) est représentative : « L'orthographe dite grammaticale concerne les marques morphosyntaxiques ; elle se transmet au moyen de règles qui exigent, pour être comprises et mises en œuvre, une analyse de la langue ». Catach *et al.* (2008) ne fait pas usage du terme *orthographe grammaticale*, mais regroupe les erreurs à dominante morphogrammique (type 3). Il semble donc qu'il y ait ici établissement d'un domaine d'erreurs qui relève à la fois des morphogrammes grammaticaux et de l'application des règles d'accord.

- 4 Tableau légèrement modifié. Les exemples sont inspirés de ceux présentés par Catach *et al.* (2008).

Tableau 1. Extrait du classement des erreurs à dominante morphogrammique par Catach *et al.* (2008)⁴

- 5 Les exemples sont largement inspirés de Catach *et al.* (2008).

3. Erreur à dominante morphogrammique		
1. Les morphogrammes grammaticaux		
	Type d'erreurs	Exemples ⁵
A	Confusion de nature, de catégorie, de genre, de nombre, de forme verbale, etc.	* <i>les journaus</i>
B	Omission ou adjonction erronée d'accords étroits	* <i>les chien</i>
C	Omission ou adjonction erronée d'accords larges	* <i>les travaux que les étudiants ont effectué</i>

21 Selon la seconde position adoptée (Roy et Biron, 1991 ; Campolini *et al.*, 1997 ; Chartrand *et al.*, 2011 ; Gauvin, 2011), l'orthographe grammaticale fait uniquement référence à la mise en place des règles d'accord : « L'orthographe grammaticale décrit les règles d'accord des mots de classes variables dans une phrase écrite » (Chartrand *et al.*, 2011 : 68) ; « [...] Les principales règles d'accord [sont] : les accords dans le GN, les accords régis par le sujet et les accords régis par le complément direct du verbe » (Chartrand *et al.*, 2011 : 269). Gauvin (2011 : 57) est d'ailleurs très explicite à cet égard et établit bien la différence entre orthographes lexicale et grammaticale :

[il] importe de ne pas confondre l'orthographe grammaticale avec la morphologie flexionnelle ou grammaticale : alors que la morphologie grammaticale touche la formation du genre (-e du féminin par exemple), du nombre (-s et -x des noms et adjectifs, -nt des verbes) et de la personne (le -s de la deuxième personne du singulier), l'orthographe grammaticale concerne le transfert de ces traits dans le contexte de la grammaire de la phrase.

22 Nous adhérons à la seconde conception, plus étroite, pour laquelle l'orthographe grammaticale porte uniquement sur l'application des règles d'accord. Par la même occasion, nous rejetons les morphogrammes grammaticaux dans le domaine de l'orthographe lexicale. Cette affirmation requiert une certaine mise en contexte. Si la définition générale de la morphologie concentre ce domaine sur l'étude de la forme des mots (et semble entrer de plain-pied dans le domaine du lexique), il n'est pas inutile de rappeler que de nombreuses discussions ont eu et ont encore lieu quant au statut de la composante morphologique au sein

Cours renforcement linguistique
 Master 2 tous les groupes

possesseur, qui doit être à la 3^e personne du masculin singulier (en lien avec *individu*). Nous considérons donc qu'il s'agit d'une erreur d'orthographe grammaticale, plus spécifiquement d'un mauvais choix dans les traits à transférer (3^e personne du pluriel au lieu de 3^e personne du singulier, *leur* au lieu de *sa*), ce qui a eu un impact sur le choix de la variante de l'unité lexicale du déterminant possessif.

5. Les erreurs en orthographe grammaticale dans les rédactions d'étudiants universitaires

17 Les sujets sont nés entre 1959 et 1991 ; 74,07 % d'entre eux avaient entre 20 et 24 ans.

41 Nous avons appliqué notre position théorique sur l'orthographe grammaticale à un corpus de rédactions d'étudiants. L'étude que nous avons menée a la spécificité de cibler, dans des écrits universitaires, les erreurs d'orthographe grammaticale, domaine souvent pointé par les recherches sur la maîtrise de l'orthographe (Monballin et Legros, 2001 ; Lefrançois et al., 2008 ; Paradis et Pépin, 2010). De février à avril 2011, nous avons demandé à des étudiants¹⁷ inscrits dans un baccalauréat en enseignement au Québec de rédiger un texte argumentatif d'environ 350 mots, sur un thème imposé, sans ouvrages de référence. Les étudiants touchés par notre recherche ont pour la majorité le français comme langue première (97,62 %) et un peu plus de la moitié d'entre eux sont en 3^e année du baccalauréat (46/84).

42 Nous avons ainsi obtenu 84 rédactions dans lesquelles nous avons relevé 647 erreurs de tous genres (une moyenne de 7,70 erreurs par rédaction). Nous avons relevé plus spécifiquement 120 erreurs d'orthographe grammaticale (selon la définition étroite que nous avons adoptée), soit 19 %. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des résultats et peut être utilisé comme grille de correction pour des travaux.

Tableau 6. Classement des erreurs en orthographe grammaticale

Espace syntaxique (sous-catégorie 1)		Sous-catégorie 2	
Intragroupe	43 %	Accord nom-déterminant	45 % des intragroupes
		Accord nom-adjectif	55 % des intragroupes
Inter groupe	56 %	Accord régi par le sujet	83,5 % des intergroupes
		Accord régi par le CD	13,5 % des intergroupes
		Accord du dét. possessif	3 % des intergroupes
Interphrastique	1 %	Accord du pronom	100 % des interphrastiques

43 Les erreurs d'accord intergroupe (56 %) dominent largement les erreurs d'orthographe grammaticale de notre corpus. Au sein des erreurs d'accord intergroupe, celles régies par le sujet sont majoritaires (83,5 %). Ainsi, ce sont les erreurs d'accord en nombre et en personne du verbe, en genre et en nombre du participe passé (employé avec *être*) et de l'attribut du sujet qui posent surtout problème aux étudiants de notre corpus. De plus, ces erreurs relèvent de l'application erronée (ou de l'absence d'application) d'une règle générale d'accord et non de cas particuliers : dans l'ensemble de nos erreurs d'orthographe grammaticale, seule une (**la plupart sait...* [copie 63]), peut être considérée comme une règle spécifique. À cet égard, nous arrivons à la même conclusion qu'Asselin et McLaughlin (1992 : 25) : ce sont les règles générales « plutôt que les irrégularités et les exceptions qui sont responsables de la majorité des erreurs [en orthographe grammaticale] [dans les rédactions] ».